

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 42  
Présents : 29  
Absents : 13  
dont suppléés : 02  
dont représentés : 07  
Votes pour : 38  
Votes contre : 0  
Abstention : 0  
Votants : 38

**Date de la convocation**  
28/02/2023

**Date de publication**  
13/03/2023

**Séance du 07 mars 2023**  
Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la Tuilerie à Giromagny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Anderhueber, Président.

**Titulaires présents :** M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, P. DEMOUGE, A. DOYEN, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, F. MONCHABLON, A. NAWROT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WILLEMAIN, A. ZIEGLER

**Suppléants avec voix délibérative :** D. ILTIS, Y. KUENY

**Procurations :** C. LESOU à J. CHIPAUX, C. CONILH-NOBLAT à E. PARROT, V. ORIAM-BELOT à J-L. ANDERHUEBER, R. BEGUE à A. FESSLER, C. PARTY à C. CANAL, M. LEGUILLON à E. OTERNAUD, G. MICLO à F. MONCHABLON

**Secrétaire de séance :** J. CHIPAUX

### Délibération n° 019-2023

**Objet :** Mise à disposition de locaux - remise gracieuse

#### Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,

#### Considérant

- la location de la salle EISCAE le week-end des 21 et 22 janvier 2023 par Monsieur et Madame Manaranche,
- le courriel des époux Manaranche en date du 23 janvier 2023 relatant les désagréments subis, à savoir :
  - l'échafaudage stocké dans la salle qui avait été déplacé et perturbait l'utilisation normale des lieux,
  - la présence de deux cuves d'un m<sup>3</sup> chacune sur la scène (un contrôle périodique de la grille scénique devait intervenir quelques jours plus tard) comportant un affichage invitant à ne pas les déplacer,
  - les réfrigérateurs qui bien que fonctionnant, renvoyaient un message d'erreur,
  - l'information que le four ne sert qu'à maintenir en température des plats préparés par ailleurs n'avait pas été donnée, laissant à penser aux locataires qu'ils pourraient cuisiner,
  - la demande de remise gracieuse introduite selon courriel du 6 février,

Monsieur le Président informe l'assemblée que les membres du bureau se sont déclarés favorables à une remise de 50% sur la facture totale et sollicite la position des conseillers communautaires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,  
**DECIDE** d'une remise gracieuse de 50% sur le tarif en vigueur pour la location des époux Manaranche.

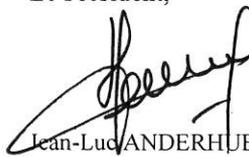
Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2 – Antenne Giromagny.

#### Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

  
Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

Jacky CHIPAUX

